PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Liberté
Égalité
Fraternité

PACTE DES SOLIDARITÉS
Agir ensemble pour faire reculer la pauvreté

111 répondants au sondage : le Commissaire régional à la prévention et à la lutte contre la pauvreté et le groupe de travail participation des personnes en situation de pauvreté qui l'appuie, vous remercient

Occitanie : des engagements forts des institutions et associations dans la participation des personnes en situation de pauvreté, mais encore des progrès à consentir en termes de méthode

Définition de la participation citoyenne des personnes en situation de pauvreté

Par participation des "personnes concernées", il convient d'entendre le fait d'associer à divers degrés (consultation, concertation, co-construction, co-décision) des personnes en situation de pauvreté/précarité. Celle-ci repose sur le volontariat et nécessite qu'elle soit explicite, tant pour la structure qui la sollicite, que pour les personnes que l'on invite à participer. La participation porte une dimension collective, qui est à différencier d'un témoignage.

Les personnes concernées impliquées dans un processus de participation doivent être informées à toutes les étapes de ce qui est fait et retenu de leur parole/propositions/recommandations, en expliquant les décisions prises.[1]

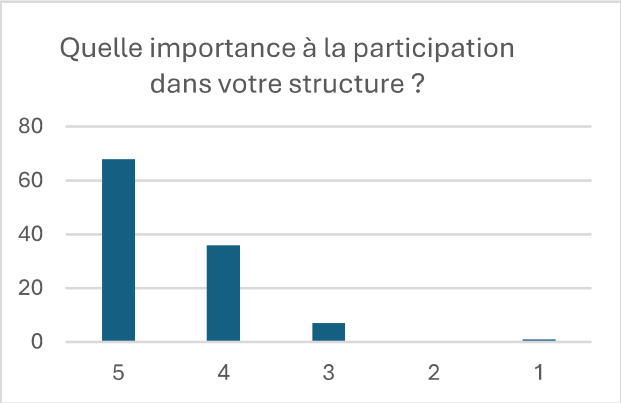
Sondage régional Occitanie participation des personnes concernées par la pauvreté

GT Participation - Pacte des Solidarités - 2024

[1] GT Participation-Pacte des Solidarités Occitanie

Principaux résultats

Principaux résultats sondage 2024



Une affirmation politique forte de l'importance de la participation pour 88% des répondants.
La démarche de participation est portée largement par la présidence et la direction, et ensuite majoritairement par des bénévoles ou une équipe dédiée.
Pour la plupart des structures, la participation est régulière dans l'année.

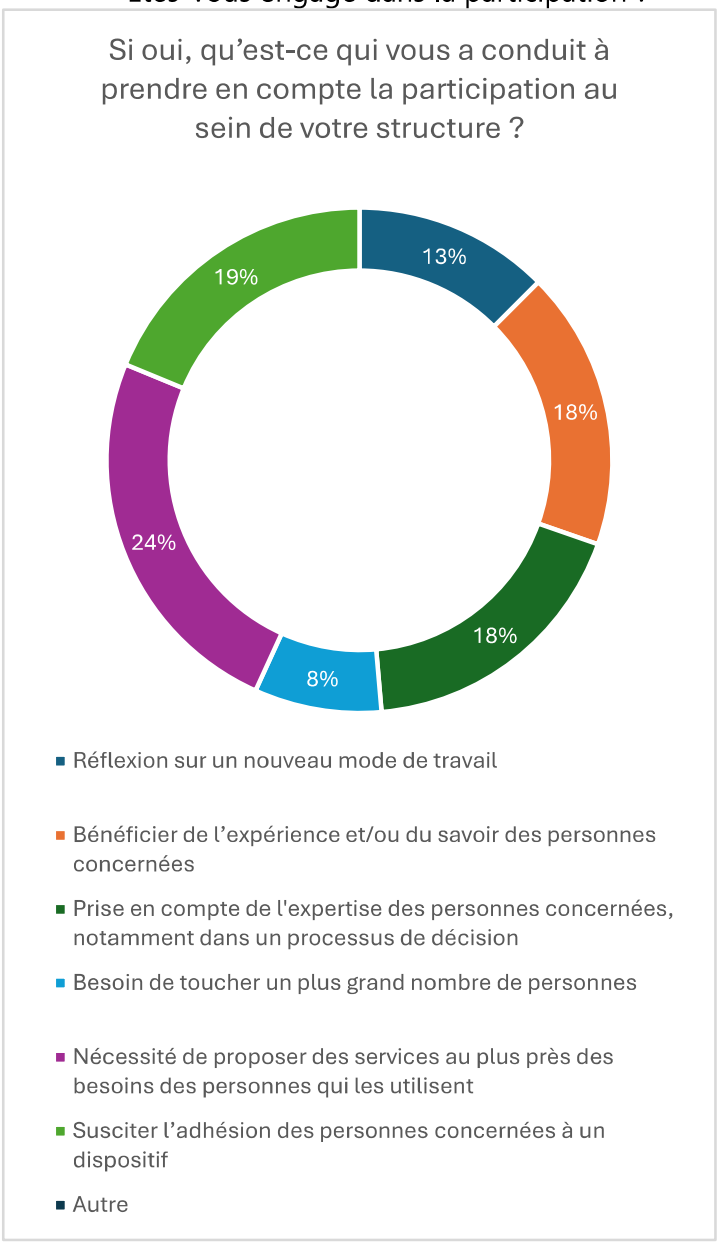
Recommandation n°1 : Toute institution, publique comme associative, ayant des relations directes ou indirectes avec un public en situation de pauvreté, est encouragée à prendre en compte la participation comme levier de changement des pratiques professionnelles par un meilleur dialogue avec le public concerné (« faire pour et avec les personnes concernées »)

Recommandation n°2 : Impulser la culture de la participation au niveau le plus élevé (présidence, direction générale) et la formaliser par écrit (délibération, insertion dans les statuts ou le règlement intérieur)

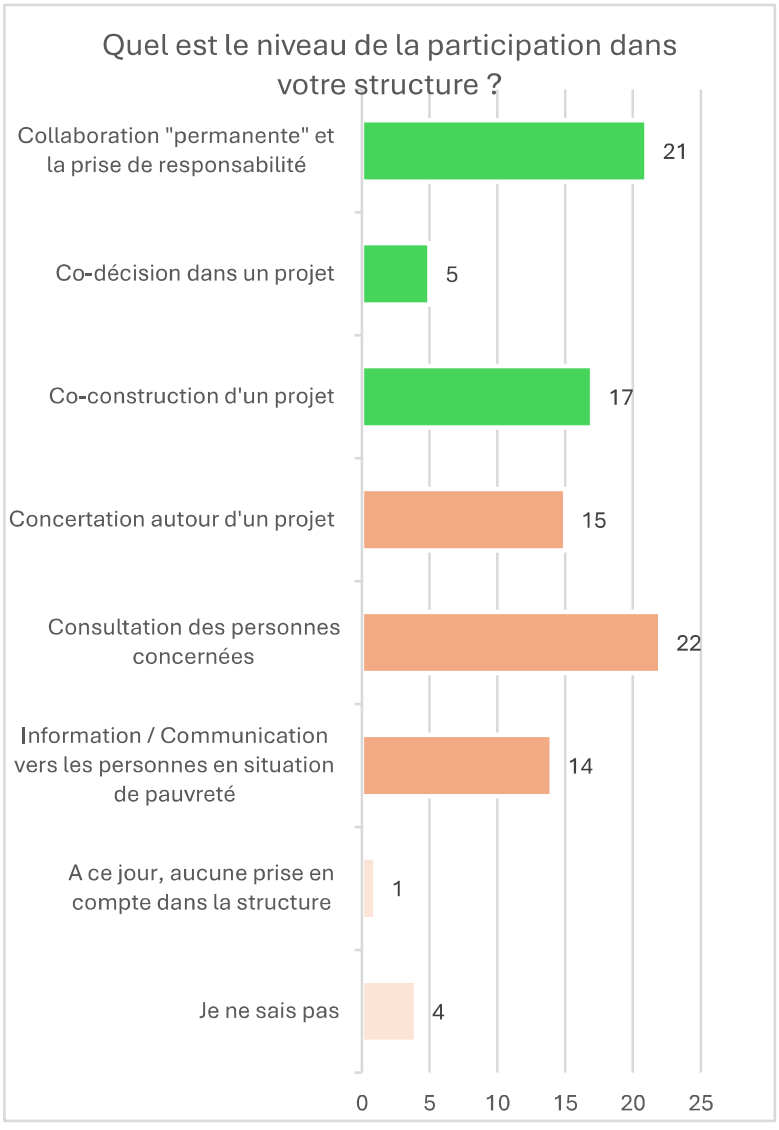
Recommandation n°3 : Désigner une personne ou un service responsable de la définition opérationnelle des objectifs et modalités de la participation, de la mobilisation des personnes concernées sur des objets précis de participation, ainsi que de la conception et du suivi du plan d'action

Recommandation n°4 : Mobiliser l'ensemble des directions dans une approche globale pour la mise en oeuvre et le suivi du plan d'action

Êtes-vous engagé dans la participation ?



La participation est mise en œuvre en premier lieu pour « **proposer des services au plus près des besoins des personnes qui les utilisent** ».
⇨ Les démarches « d'aller vers » *(services/prestations délocalisées, équipes mobiles, dispositifs mobiles …)* qui se multiplient dans les politiques publiques, visent ce même objectif et la participation est clairement un levier pour chercher/ramener vers *(ex. : le système de santé)* les personnes en leur fournissant les clés pour les rendre plus autonomes, augmenter leur motivation, leurs connaissances, leurs aptitudes, leurs compétences …



Les niveaux de participation dans les structures sont hétérogènes, avec une prédominance de la « collaboration permanente », mais aussi de la simple « consultation ».

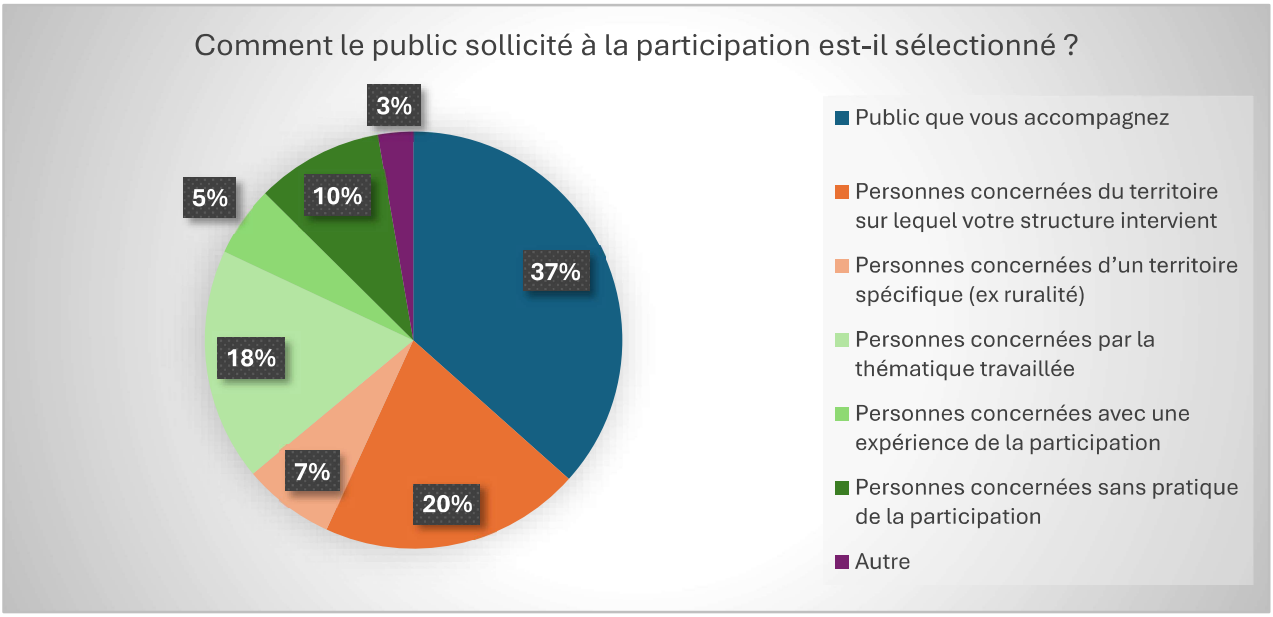
Recommandation n°5 : En amont de toute politique de mise en œuvre de la participation dans une structure, quelle qu'elle soit, définir les objectifs, les modalités et une définition commune de participation

Recommandation n°6 : Etre clair sur le niveau de participation visé, en allant le plus loin possible dans le degré de collaboration avec les personnes concernées

Des démarches de participation encore peux formalisées

L'engagement de la structure en termes de participation est formalisé pour plus des deux-tiers des répondants. Cela se traduit majoritairement par « la participation de personnes concernées à des lieux de concertation (Ex GT), d'arbitrage (Ex Copil), … ».

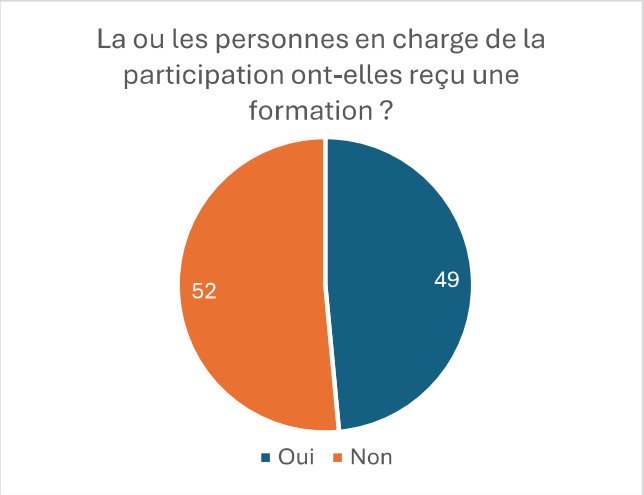
La majorité des répondants n'a néanmoins **pas de plan d'action dédié** à la mise en place de la participation.

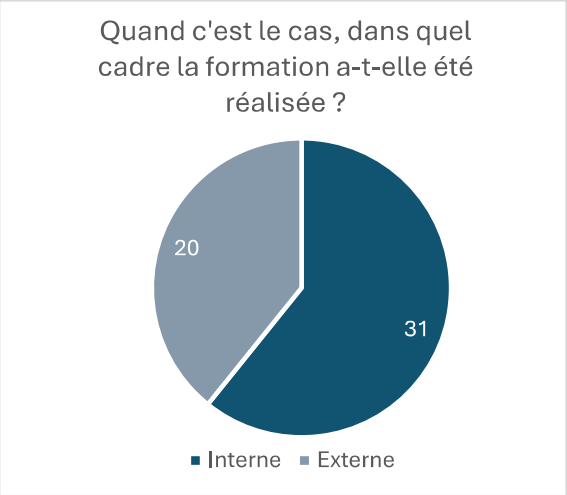


Les personnes concernées sollicitées sont très majoritairement **les personnes accompagnées par la structure ou présentes sur le territoire**, viennent ensuite les personnes concernées par la thématique travaillée.

La majorité des structures met en place **des groupes de travail en fonction des projets**, mais un certain nombre ont **des collectifs de participation pérennes**. Une large gamme d'outils participatifs est utilisé, mais ressortent en premier lieu les échanges en petits groupes/ateliers. La grande majorité des personnes concernées impliquées dans des démarches de participation reçoivent un accompagnement, en général par le biais d'un professionnel ou d'un bénévole.

Recommandation n°7 : Favoriser une dynamique de participation pérenne au sein de la structure afin de l'inscrire dans un fonctionnement habituel, à même de porter du changement





Plus de la moitié des personnes en charge de la participation au sein des structures **n'ont pas reçu de formation** ; quand elles en ont bénéficié, la formation a été réalisée majoritairement en interne.

Recommandation n°8 : Former à la participation la personne, le service, en charge de cette démarche au sein de chaque structure

Recommandation n°9 : Toute institution engagée dans la participation devrait proposer une formation à la participation, ouverte à ses cadres, professionnels et représentants du personnel, mais aussi bien entendu ouverte aux personnes concernées elles-mêmes.

Les répondants expriment des besoins de moyens, de formation, d'outils. Nous sommes là pour vous aider.

Avec le soutien de l'Etat, la Fédération des acteurs de la solidarité Occitanie propose :

- Des "Sensibilisations à la posture de référent participation"
- L'utilisation du dispositif Particip' Act, permettant la certification des compétences développées par les personnes concernées dans des espaces de participation
- La participation aux échanges et travaux du groupe de travail régional dédié à la participation

Le Pacte des Solidarités propose une méthodologie incrémentale de développement de la participation (cf. Annexe Ressources).

Enfin, divers guides et ressources sont proposés (cf. Annexe Ressources).

Notre analyse :

Les répondants ont les bonnes intuitions et ont conscience des leviers et des freins pour développer ou renforcer la participation.

La plupart des répondants considèrent que toutes les personnes concernées, qu'elles soient directement ou non affectées par le projet, peuvent être incluses dans une démarche de participation. Par ailleurs, les répondants considèrent qu'il n'est pas suffisant d'associer uniquement des représentants d'associations, qui s'expriment au nom de leurs membres, mais aussi les personnes concernées qui ont des connaissances et/ou une expertise d'usage sur le projet à l'étude.

Une évaluation de la participation à amplifier, pour qualifier et quantifier les résultats de la participation, au regard de l'ambition initiale

La quasi-totalité des actions de participation est évaluée en interne dans les structures. Parmi les structures en réalisant une, c'est le questionnaire de satisfaction à destination des personnes concernées qui est le plus utilisé, ce qui constitue une première étape, mais ne mesure pas concrètement les résultats/impacts de la participation.

Recommandation n°10 : Mesurer annuellement le degré de satisfaction des parties prenantes engagées dans la démarche de participation

Recommandation n°11 : Evaluer systématiquement avec tous les acteurs (y compris les bénéficiaires, directs et indirects), tout projet comportant une démarche de participation

- Nous engageons les structures à s'inspirer de ces recommandations pour amplifier, dans la mesure de leurs moyens, les démarches de participation qu'elles mettent déjà en place ; les évaluer et en faire le retour dans le sondage qui sera diffusé en 2025.